

PROVINCE
de
LUXEMBOURG

Du registre aux délibérations du Collège communal de cette Commune
a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 31 Janvier 2025

ARRONDISSEMENT
de
NEUFCHATEAU

PRESENTS : Mr Anne LAFFUT, Bourgmestre - Présidente,
MM. Vincent NOLLEVAUX, Wendy DERO, Christian BAIJOT
et Antoine MAHIN, Échevins ;
Michèle MARICHAL, Présidente C.P.A.S.
E DUYCK, Directrice générale, secrétaire,

COMMUNE
de
LIBIN

LE COLLEGE COMMUNAL,

OBJET : Fixation du prix de la redevance de l'eau de distribution en 2025

Vu l'arrêt du C.V.D (Coût vérité distribution) de l'année 2025 au prix de 2,60 € / m³, par le Conseil communal en séance du 24 juin 2024 ;

Vu l'arrêté du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement du 24 juillet 2024, approuvant la délibération du Conseil communal arrêtant le C.V.D de l'année 2025 ;

Vu l'avis de publication de l'arrêté ministériel repris ci-dessus, en date du 26 juillet 2024 ;

Attendu que la facturation de la redevance de l'eau est facturée pour la période du 31/12/2024 au 31/12/2025 ;

DECIDE

De fixer la redevance de l'eau de distribution - consommation du 31/12/2024 au 31/12/2025, comme suit :

* redevance : (20 x CVD (2,60 €)) + (30 x CVA (2,365€)) /an du 1er au 31 janvier 2025

* redevance : (20 x CVD (2,60 €)) + (30 x CVA (2,615€)) /an du 1er février au 31 décembre 2025

* C.V.D. : consommation : 1 à 30 m³ : 1,30 €/m³

31 à 5000 m³ : 2,60 €/m³

* CVA : 2,365€/m³ jusqu'au 31 janvier 2025

* CVA : 2,615€/m³ à partir du 1er février 2025

* Fonds social : 0,0332€/m³

* TVA de 6 % .

PAR LE COLLEGE,

La Secrétaire,
s) E. DUYCK

La Présidente,
s) A. LAFFUT

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,
E. DUYCK

La Bourgmestre,
A. LAFFUT